

HONORAIRES APPLICABLES AU 01/10/2026 LOCATION – GESTION

HONORAIRES DE LOCATION SUIVIES DE GESTION :

Baux d'habitation en résidence principale, meublé ou non meublé, soumis à la loi ALUR :

Surface habitable	Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20 %, <u>à la charge du locataire :</u>
Jusqu'à 50 m²	. Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 5,5 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 8,5 € le m² habitable
De 51 m² à 100 m²	. Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 4 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 7 € le m² habitable
De plus de 101 m²	. Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 3 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 6 € le m² habitable

Surface habitable	Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, <u>à la charge du bailleur :</u>
Jusqu'à 50 m²	. Honoraires toutes taxes comprises d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 5,5 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 8,5 € le m² habitable
De 51 m² à 100 m²	. Honoraires toutes taxes comprises d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 4 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 7 € le m² habitable.
De plus de 101 m²	. Honoraires toutes taxes comprises d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 3 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 6 € le m² habitable.

**LES HONORAIRES SONT PLAFONNES A 1 MOIS DE LOYER POUR CHAQUE PARTIE
LORSQUE LE BIEN EST GERE PAR BAC IMMOBILIER.**

HONORAIRES DE LOCATION NON SUIVIES DE GESTION :

Baux d'habitation en résidence principale, meublé ou non meublé, soumis à la loi ALUR :

	Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20 %, <u>à la charge du locataire :</u>
	. Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 6,5 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 9,5 € le m² habitable
	Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, <u>à la charge du bailleur :</u>
	. Honoraires toutes taxes comprises d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 6,5 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 9,5 € le m² habitable

Baux commerciaux, professionnels ou location de garage :

→ 1 mois de loyer hors charges TTC à la charge du locataire

HONORAIRES APPLICABLES AU 01/10/2026 LOCATION – GESTION

HONORAIRES DE LOCATION SUIVIES DE GESTION :

Baux d'habitation en résidence principale, meublé ou non meublé, soumis à la loi ALUR :

Surface habitable	Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20 %, <u>à la charge du locataire :</u>
Jusqu'à 50 m²	. Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 5,5 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 8,5 € le m² habitable
De 51 m² à 100 m²	. Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 4 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 7 € le m² habitable
De plus de 101 m²	. Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 3 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 6 € le m² habitable

Surface habitable	Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, <u>à la charge du bailleur :</u>
Jusqu'à 50 m²	. Honoraires toutes taxes comprises d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 5,5 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 8,5 € le m² habitable
De 51 m² à 100 m²	. Honoraires toutes taxes comprises d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 4 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 7 € le m² habitable.
De plus de 101 m²	. Honoraires toutes taxes comprises d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 3 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 6 € le m² habitable.

**LES HONORAIRES SONT PLAFONNES A 1 MOIS DE LOYER POUR CHAQUE PARTIE
LORSQUE LE BIEN EST GERE PAR BAC IMMOBILIER.**

HONORAIRES DE LOCATION NON SUIVIES DE GESTION :

Baux d'habitation en résidence principale, meublé ou non meublé, soumis à la loi ALUR :

	Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20 %, <u>à la charge du locataire :</u>
	. Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 6,5 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 9,5 € le m² habitable
	Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, <u>à la charge du bailleur :</u>
	. Honoraires toutes taxes comprises d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 6,5 € le m² habitable. . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² habitable. TOTAL : 9,5 € le m² habitable

Baux commerciaux, professionnels ou location de garage :

→ 1 mois de loyer hors charges TTC à la charge du locataire

HONORAIRES APPLICABLES AU 06/03/2023

MANDAT DE VENTE

- Jusqu'à 30 000 Euros..... 3 500 € TTC FORFAITAIRE
- De 30 001 € à 50 000 Euros..... 5 000 € TTC FORFAITAIRE
- De 50 001 € à 70 000 Euros 9 % TTC
- De 70 001 € à 120 000 Euros 8 % TTC
- De 120 001 € à 350 000 Euros 7 % TTC
- De 350 001€ à 450 000 Euros..... 6 % TTC
- Au-delà de 450 001 Euros 5 % TTC
- TERRAIN A BATIR 10 % TTC
- FONDS DE COMMERCE 10 % TTC

Ou le tarif de rémunération correspondant au montant du prix de la vente

HONORAIRES DE GESTION

- 10 % du loyer hors charges prélevés mensuellement
- Coût option assurance loyers impayés et détérioration immobilières :
2.10 % TTC des sommes quittancées aux locataires (hors charges).

HONORAIRES DE SYNDIC

- Moins de 5 lots : 1 000 € HT par an
- De 5 à 10 lots : 1 300 € HT par an
- De 10 à 50 lots : 120 € HT par lot et par an
- Plus de 50 lots : 110 € HT par lot et par an

HONORAIRES APPLICABLES AU 06/03/2023

MANDAT DE VENTE

- Jusqu'à 50 000 Euros..... 5 000 € TTC FORFAITAIRE
- De 50 001 € à 90 000 Euros..... 6 000 € TTC FORFAITAIRE
- De 90 001 € à 200 000 Euros 7 % TTC
- De 200 001 € à 300 000 Euros 6 % TTC
- De 300 001 € à 400 000 Euros 5.5 % TTC
- Au-delà de 400 001 Euros 5 % TTC
- TERRAIN A BATIR 10 % TTC
- FONDS DE COMMERCE 10 % TTC

Ou le tarif de rémunération correspondant au montant du prix de la vente

TRANSACTIONS

GESTION

LOCATIONS

SYNDIC